

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

Convocation en date du : 21/11/2022
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 15
Nbre de membres ayant pris part au vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0



L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt Huit Novembre à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. Michel GIRAUD-TELME, M. Julien HAUWILLER, M. Gérard REY, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. Bruno SARRAZIN.

Absent excusé :

Absents :

Absents représentés : Mme Martine GIRAUD-MOINE (représentée par M. Lionel GIRAUD-MOINE)
Mme Florence PRIMAULT (représentée par Mr Sébastien ROUIT)
Mme Fanny REBOUL (représentée par Mme Marie-Françoise GERVAIS)

Secrétaire de séance : Mr Julien HAUWILLER

2022.101 : Marché de travaux pour l'Aménagement du chef-lieu, avenant n°2 au Lot 8

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2019.070 du 26 juin 2019, il a été décidé de l'attribution des marchés de travaux pour l'Aménagement du chef-lieu.

Le lot n° 8 Flocage/Cloisons a été attribué à la Société PNR pour un montant de 292 915.34 € HT.
Par délibération 2021.082 en date du 28/09/2021, un premier avenant a été conclu pour des prestations supplémentaires relatives au bâtiment de la mairie, pour un montant de 4 009.20 € HT.
En cours de chantier concernant le bâtiment de l'école, il s'est avéré nécessaire d'effectuer des prestations d'isolation phonique supplémentaires pour un montant HT de 6 641.40 €.

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ledit avenant correspondant.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** l'avenant n°2 au marché de travaux relatif à l'opération « Aménagement du Chef-lieu » lot n°8 dont le titulaire est la société PNR,
- **Précise** que le montant de l'avenant s'élève à 6 641.40 € HT, ce qui porte le montant du marché à 303 565.94 € HT
- **Autorise** le Maire à signer le dit avenant ci-après annexé.

Le Maire
Patrick RICOU

